
Collectif Stratégies Alimentaires (CSA)

Réseau des Organisations Paysannes
et des Producteurs Agricoles
de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)

**Réunion de travail avec la coopération belge
sur le thème de la place des organisations
paysannes dans la coopération**

Bruxelles, 21 février 2001

Synthèse de la rencontre
Alex Danau et Marek Poznanski



Contexte et objectif de la rencontre

Les 19 et 20 février 2001, une dizaine de représentants d'organisations paysannes africaines ont pris part à un atelier organisé par le CSA et le RESAL pour la Commission européenne sur les visions paysannes de la sécurité alimentaire et sur les modalités d'une plus grande implication des OP dans l'orientation et la mise en œuvre des programmes de sécurité alimentaire et de développement rural de l'Union européenne⁽¹⁾.

Profitant de la venue de cette délégation en Belgique, le CSA a proposé à la DGCI et à la CTB d'organiser le 21 février une réunion de travail avec les représentants des organisations paysannes sur le thème de la place des organisations paysannes dans la coopération.

L'objectif de la réunion de travail entre les organisations paysannes et la coopération belge différait pour chacun des intervenants. Les OP, et en particulier le Réseau des organisations paysannes de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), souhaitaient se présenter et se faire (re)connaître. La coopération belge, quant à elle, souhaitait donner un caractère efficient à la rencontre et désirait dès lors obtenir des propositions concrètes.

Après une présentation du réseau des OP, la réunion a donné lieu à des échanges de vue sur différents aspects de l'intervention des bailleurs de fonds et des coopérants dans le milieu rural. Entre autres, les questions de légitimité, de représentativité et de capacité des acteurs ont été abordées. La coopération belge a interrogé les OP sur leurs expériences de participation avec les intervenants institutionnels, tels les pouvoirs publics et les principaux bailleurs.

La présentation du Réseau des organisations paysannes de l'Afrique de l'Ouest⁽²⁾

Le Réseau des organisations paysannes de l'Afrique de l'Ouest ROPPA a formellement été fondé en juillet 2000 lors d'une rencontre à Cotonou qui a rassemblé une centaine de responsables paysans mandatés par leurs organisations. Il regroupe des organisations ou "cadres de concertation" de 10 pays d'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Bénin, Guinée Conakry, Togo, Niger, Gambie et Guinée-Bissau). Ce cercle n'est pas fermé et l'ambition, à moyen terme, est d'accueillir des organisations de paysannes⁽³⁾ de l'ensemble des pays de la CEDEAO, qui représente l'Afrique de l'Ouest réelle. La création du réseau répond à la mondialisation croissante qui entraîne un déplacement des décisions vers le haut: les Etats, fragilisés par l'ajustement structurel et le désengagement, voient leurs marges de manœuvres réduites au détriment de décisions qui se prennent au niveau sous-régional voire plus haut. Pour les organisations paysannes, cet éloignement des centres de décision est un problème. Elles ont besoin à présent d'un cadre souple de concertation entre les organisations nationales pour faire entendre leur voix au niveau international de façon à peser sur les décisions qui les concernent.

Pour cela, le ROPPA doit impérativement pouvoir compter sur des organisations paysannes ou des "cadres de concertation nationaux" forts, capables de dialoguer avec leurs Etats respectifs. Sur ce plan, tous les pays ne sont pas logés à la même enseigne: certains gouvernements permettent plus facilement que d'autres le jeu démocratique et la vie politique nécessaire au développement des organisations paysannes.

(1) Compte-rendu de l'atelier sur les visions paysannes de la sécurité alimentaire et les relations avec la Commission Européenne, Bruxelles les 19 et 20 février 2001, CSA, 14 pages.

(2) Cette présentation du ROPPA est complétée par le compte-rendu de Denis Pesche de la réunion de présentation ROPPA aux ONG françaises, Inter-réseau, Paris, 25 octobre 2000.

(3) La dénomination "organisations paysannes" s'accompagne régulièrement de celle d' "organisations de producteurs". Les organisations rassemblées dans le ROPPA se définissent de manières différentes. Cela explique le second P du acronyme ROPPA.

Une des priorités du ROPPA pour les trois ans à venir est de renforcer, par le biais d'échanges, de voyages d'études et de rencontres, les organisations et cadres de concertation paysans dans les pays où ils sont encore faibles.

L'autre priorité est de mettre en avant l'exploitation familiale comme base de la vision d'avenir des OP pour l'agriculture et le monde rural. Pour les organisations paysannes du ROPPA, la famille rurale est le socle des sociétés agraires dans les pays africains. L'essentiel des actions et des politiques qui ont voulu appuyer l'agriculture l'ont toujours ignoré. Le ROPPA veut promouvoir l'amélioration des conditions d'exercice des activités des familles rurales, qui ne se restreignent pas à l'activité agricole.

Le ROPPA s'interroge aussi sur l'ouverture des marchés et la tendance dominante à mettre en avant la compétitivité comme seul moteur des évolutions en milieu rural. Les OP souhaitent partir de leurs réalités, non pas pour défendre des positions passéistes, mais pour faire en sorte que leurs pays, représentés par les Etats, prennent des positions plus en accord avec leurs valeurs et leurs potentialités dans les négociations internationales.

Le ROPPA veut construire une force de proposition au niveau des pays et au niveau de l'Afrique de l'Ouest. Pour cela, les organisations paysannes doivent disposer des capacités pour réfléchir sur ce qui se passe, anticiper sur les événements et faire des propositions qui peuvent se traduire et se négocier en politiques agricoles et rurales.

Différents thèmes abordés au cours de la réunion

La participation

Les commissions mixtes constituent des opportunités essentielles pour la participation des organisations paysannes à la définition des priorités et des programmes de coopération dans leurs pays respectifs⁽⁴⁾. Les commissions mixtes sont préparées tout d'abord par une mission d'observation et ensuite par une discussion sur la programmation. Vient ensuite la commission mixte proprement dite. C'est dès la mission d'observation que les OP doivent se profiler. Il est rappelé qu'il est opportun de contacter les attachés belges qui sont habilités à donner toutes les indications utiles aux OP, mais que les pouvoirs publics nationaux sont les premiers interlocuteurs, autant pour les bailleurs que pour les OP.

En particulier, il a été rappelé que la commission mixte Belgique-Sénégal doit avoir lieu avant juillet 2001. Qu'une première rencontre de présentation a déjà eu lieu entre la coopération belge et les fédérations membres du CNCR mais qu'il est à présent important pour le CNCR de venir présenter des programmes concrets auprès de l'État sénégalais et de l'attaché de la coopération belge.

La conditionnalité positive imposée par le bailleur

Si les gouvernements respectifs ne jouent pas le jeu de la participation, il est souhaité que les bailleurs, la coopération belge en l'occurrence, posent un acte d'ingérence positive au travers de conditionnalités. Par exemple en l'absence de participation réelle et satisfaisante de la participation de la société civile et des OP en particulier, le report de la Commission mixte pourrait être utilisé.

(4) Par ailleurs, il a été signalé que la coopération belge met en place des comités de partenaires afin d'assurer la participation de la société civile. Mais le fonctionnement effectif de ces comités n'a pas été clarifié lors de la réunion.



La coopération européenne: le bailleur aussi doit être contrôlé

La place importante qui est réservée à la participation dans l'Accord de partenariat de Cotonou est rappelée. La Belgique souhaite avoir un rôle moteur sur ces aspects, au cours de la présidence de l'Union européenne qu'elle assurera la seconde partie 2001. Il est également fait mention du rôle renforcé des Délégations européennes qui peuvent orienter arbitrairement la participation et souffrir des mêmes lourdeurs bureaucratiques que le système central de la Commission à Bruxelles. Par ailleurs, un doute est émis sur la capacité de la Commission et des autres instances européennes de contrôler les activités et les choix des Délégués.

Le dialogue social

Un Etat moderne, démocratique, ne peut se passer d'un dialogue social approfondi avec les "partenaires sociaux" représentant les parties concernées aux différentes politiques mises en place par le gouvernement. Les politiques économiques, agricoles, sociales nécessitent un processus de concertation permanent.

Les Etats africains sont de plus en plus conscients de l'importance de cet aspect de la gouvernance. Le Sénégal a, par exemple, inscrit dans le calendrier républicain une concertation systématique entre les organisations paysannes et le chef de l'Etat, le Premier ministre et le ministre de l'agriculture sur les questions agricoles et rurales. Il reste à vérifier son respect depuis l'accès au pouvoir du nouveau président.

Les conditions du dialogue social

La viabilité du dialogue suppose – comme de tout dialogue – une reconnaissance mutuelle des parties en présence et un respect des rôles respectifs, en particulier quant à la responsabilité dernière du Gouvernement et du respect de l'Etat de droit, et donc de l'autorité de l'Etat et de ses institutions.

C'est un aspect particulièrement bien compris par le CNCR, qui l'a intégré dans ses propres statuts. Ainsi, par exemple, l'Asprodeb⁽⁵⁾ (organe associé aux OP sénégalaises) a refusé de signer la rétrocession des fonds, qu'elle serait amenée à gérer, directement avec la Banque Mondiale mais a souhaité en recevoir la maîtrise de l'œuvre de l'Etat Sénégalais.

Qui sont les partenaires sociaux?

Le dialogue social passe donc par la reconnaissance des partenaires sociaux. C'est un aspect de la "participation" qui est abondamment questionné par les bailleurs de fonds qui l'abordent actuellement et essentiellement en termes de représentativité.

Les OP sont conscientes des fondements de cette préoccupation mais souhaitent également aborder la participation sur la base de la légitimité. Elles considèrent pouvoir légitimement prendre la parole au nom de leurs membres et porter leurs revendications prioritaires là où il est nécessaire.

Elles insistent également sur l'importance de leur autodétermination sans laquelle leur rôle ne serait que factice. Les Chambres d'agriculture soutenue par la Coopération française sont, dans cette optique, récusées, alors que des bailleurs y voient un gage de la représentativité de l'organisation.

L'exemple de l'appui aux organisations paysannes du Burkina Faso par l'Union européenne, notamment sous financement belge, repose la question de l'autodétermination des organisations paysannes, mais y ajoute un écueil particulièrement pernicieux. L'interventionnisme des bailleurs et d'autres intervenants dans la structuration du monde rural a tendance à diviser le milieu rural bien plus qu'il ne le structure.

(5) Asprodeb: Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base

La nécessité d'un rapport de force favorable

Le rôle déterminant des rapports de force n'échappe pas aux organisations paysannes qui rappellent que dans leurs pays les ruraux sont majoritaires. Mais, cela n'est pas suffisant pour que le rapport numérique favorable se transforme en pouvoir de fait, car c'est également le milieu rural qui souffre du plus grand nombre de handicaps: pauvreté, difficultés de communication (télécommunication, réseau routier, distance importante et dissémination des populations), formations, structures organisationnelles... Plus grave, peut-être, est le poids de la domination qui est une constante immobilisante.

L'organisation pratique du dialogue social

Les organisations paysannes insistent particulièrement sur les conditions de l'efficacité d'un dialogue social ou de la participation en général.

Ces OP rapportant leurs expériences déplorent les conditions impraticables dans lesquelles elles sont placées lorsqu'elles sont invitées à participer à un dialogue de cette nature. Elles sont sous-informées sur les enjeux et les institutions, les agendas ne tiennent pas compte de leurs contraintes ; la faiblesse de leurs capacités en termes de moyens financiers nécessaires à la participation et de leur capital intellectuel. Elles ont besoin de temps, de moyens de communication et d'hommes et de femmes qualifiés pour s'assurer d'être des forces de proposition raisonnables. Elles constatent que ses différentes contraintes inhérentes à l'exercice de la participation sont très peu considérées par les bailleurs.

Les différents échelons du dialogue

Les organisations paysannes insistent également sur la nécessité d'envisager leurs interventions aux niveaux adéquats, local, national, (sous-) régional. La participation et le dialogue social ne concernent pas uniquement le "village", mais tous les lieux où des décisions qui auront des répercussions sur leurs vies les concernent. L'UMEOA, organisation sous-régionale, est le lieu où la future politique agricole commune se négocie actuellement. C'est d'ailleurs une gageure car les OP sont à peine en mesure de négocier les politiques agricoles à l'échelon national. Pourtant, aucune politique ne peut décentement être validée sans l'intervention active des OP dans sa définition.

Admettre la nécessité d'une intervention des OP à différents niveaux suppose d'en reconnaître la réalité avec ses contraintes organisationnelles, ses spécificités, ses coûts...

Si les ruraux veulent être présents là où les décisions qui les concernent se prennent, ils doivent s'organiser en conséquence mais c'est en soi un danger d'étirement entre les structures faïtières, voire internationales, et les membres de bases.

Le dialogue interne aux organisations paysannes exige un effort constant de démocratisation et de transparence entre les leaders et les membres, entre les associations de base, leurs fédérations et les structures faïtières nationales et internationales, entre les leaders et les experts permanents ou externes. Cela demande de nombreux moyens et le respect d'un minimum de procédures.



Tirer des leçons de mécanismes de collaboration avec les OP qui fonctionnent: l'exemple du PSAOP au Sénégal

La collaboration du CNCR au PSAOP⁽⁶⁾, financé par la Banque Mondiale, constitue une expérience à suivre. Les OP sont directement impliquées dans la mise en œuvre. Pour le volet "appui aux organisations de producteurs", ce sont elles qui en sont le "maître d'œuvre".

La délégation de la mise en œuvre suppose l'adoption de procédures détaillées qui dans ce cas ont été longuement négociées. Un manuel complet en reprend l'ensemble des termes.

Néanmoins, il s'est avéré que les procédures utilisées étaient encore trop lourdes et longues et ont grevé les résultats du programme. C'est aussi dans les détails que les procédures peuvent handicaper les organisations, par exemple, le ticket manquant dans les justifications financières.

Le financement du ROPPA

La délégation des OP a voulu remercier la coopération belge pour la participation au financement de plusieurs rencontres importantes du ROPPA (dont les réunions fondatrices de Dakar en 1998, Ouagadougou en 1999 et Cotonou en 2000).

Il a également été rappelé que la Belgique a donné son accord de principe pour financer le réseau par le biais d'un fonds d'appui au renforcement des capacités des OP. La demande de financement du ROPPA souffre cependant actuellement d'un imbroglio institutionnel pour déterminer si le financement de la Belgique doit transiter par le Club du Sahel ou par la BOAD, deux institutions auxquelles la Belgique est partie prenante. Les délégués du ROPPA présents ont souhaité que cette situation soit éclaircie afin de permettre à la Belgique de financer le ROPPA dès 2001.

Pour une réorientation des projets en cours

La participation des OP dans les projets techniques (agriculture, élevage) en cours est faible dans de très nombreux cas. Le diagnostic est relativement aisé à poser, pourtant, il importe également que les OP soient également impliquées dans ce type de projet. Une proposition a été faite en ce sens par un représentant de la CTB, de profiter du passage à la seconde phase d'un projet d'élevage au Niger pour y impliquer les associations d'éleveurs.

(6) PSAOP: Programme d'appui aux services agricoles et aux organisations de producteurs. C'est un programme de la Banque Mondiale.

Annexe 1

Lors de l'atelier sur les visions paysannes de la sécurité alimentaire et les relations avec la Commission Européenne (Bruxelles les 19 et 20 février 2001) deux sous-groupes (ONG et OP) ont travaillé séparément, puis les propositions ont été confrontées. Le groupe des OP a formulé des propositions plus détaillées sur le sujet de l'atelier: la sécurité alimentaire. Le groupe des ONG, affirmant son positionnement en termes d'accompagnement des OP, a plutôt examiné les modalités d'une amélioration de son action dans ce sens.

LES POINTS DE VUES DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET DE PRODUCTEURS AGRICOLES (OPPA) AFRICAINES

Le Président du ROPPA, en introduisant le dialogue avec l'Union Européenne a rappelé les points ci-après:

La vision du développement et de la sécurité alimentaire des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles

Le développement durable de l'agriculture paysanne centrée autour de la famille constitue la vision à long terme des OP. Ce développement repose en très grande partie sur la famille insérée dans une exploitation dont les activités sont plurielles et dont les objectifs ne sont pas qu'économiques: la famille est également porteuse de valeurs de solidarité, de respect de la nature et de ses ressources, de l'homme en tant que bien le plus précieux.

L'exploitation familiale qui est l'acteur ultime de ce développement de l'agriculture paysanne poursuit donc des objectifs multiples dont la sécurité alimentaire, qui signifie un respect de l'environnement, la garantie d'une disponibilité alimentaire de qualité accessible à tous. Pour cela, il est indispensable que chacun puisse avoir accès aux ressources nécessaires comme le travail, les finances, la terre, les informations, etc..., une telle exigence suppose pour les OP leur participation à tous les niveaux de prises de décisions qui concernent aussi bien les politiques de développement que la gestion des programmes et actions.

Ainsi conçue, la sécurité alimentaire est donc un "droit souverain" de chaque pays.

Lever des équivoques

Les OP ne sont pas systématiquement opposées à la libéralisation. Elles affirment cependant que la concurrence qui est à la base du système libéral suppose que les concurrents partent à armes égales. L'agriculture paysanne africaine pour être intégrée au marché et participer au jeu de la libéralisation a besoin de conditions cadres pour être à armes égales avec les autres agricultures.

Les infrastructures, les services de qualité constituent des conditions à réaliser par les Etats et leurs partenaires. Cela justifie amplement notre souci de voir nos Etats se renforcer afin de mieux jouer les rôles attendus d'eux dans ces domaines.

En l'absence de ces conditions cadres, l'agriculture paysanne est handicapée: en attendant la réalisation de ces conditions, l'agriculture paysanne africaine a besoin d'être protégée.



La sécurité alimentaire de notre point de vue

La sécurité alimentaire est un élément des politiques de développement économique, social et culturel de chaque pays, en tant que manifestation d'un droit souverain. Cependant, les OPPA estiment que sa garantie ne peut être obtenue au sein d'une famille, d'un village, d'une province et d'un pays. Il est nécessaire d'envisager la réalisation de cette exigence ainsi que son maintien durable dans le cadre d'un ensemble géographique, institutionnel et social plus vaste, c'est-à-dire la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, voire la région de l'Afrique.

Dans cette perspective, la Politique Agricole Commune de l'Union Européenne est un élément d'expérience à valoriser: cela fonde notre solidarité avec les Organisations Professionnelles Agricoles européennes en vue d'être informés par elles sur les obstacles, les difficultés mais également les avantages d'un tel instrument de politique de développement.

L'insécurité alimentaire en Afrique n'est pas seulement le fait de causes physiques et naturelles. D'autres facteurs liés aux impacts de politiques de développement mal orientées, de conflits qui traduisent des jeux d'intérêts dépassant les OPPA et des effets du commerce international agissent fortement sur le niveau de sécurité alimentaire.

Que faire ?

Le dialogue sur les politiques de développement entre tous les acteurs constitue la solution principale pour vaincre la pauvreté et l'insécurité alimentaire: le dialogue favorise la compréhension des actions et responsabilise les acteurs.

Les conditions pour une participation-implication efficace des OPPA exigent que ces dernières soient en mesure de réfléchir en interne pour préparer et valider à leur niveau leurs propositions et leur stratégie de négociation avec les autres acteurs.

Les OPPA et leurs membres représentent 60 à 70% de la population des Etats de l'Afrique. Leur exclusion des processus de concertations et de décisions est donc inacceptable, notamment pour les partenaires dont l'action est fortement structurée autour de la nécessité du dialogue politique entre les acteurs.

C'est pourquoi, l'Accord de Cotonou, qui fait du dialogue avec les acteurs non étatiques un facteur déterminant pour le succès de la coopération doit permettre de soutenir les OPPA: se mettre ensemble pour d'abord réfléchir entre elles avant de discuter avec les autres est indispensable pour les OPPA car cette catégorie socioprofessionnelle est la plus désavantagée (formation, capacités, ressources, etc...) parmi tous les acteurs du dialogue politique.

Améliorer le statut des OPPA

Les OPPA ont pour ambition d'assurer la représentation des préoccupations et des intérêts de cette catégorie socioprofessionnelle. La représentativité se construit dans la durée. Les OPPA ont conscience qu'elles doivent fournir des efforts soutenus pour la démocratisation et la transparence de leurs organisations.

Ces transformations exigent du temps, des ressources financières, de la tolérance parce que c'est un processus d'apprentissage.

C'est pourquoi, les OPPA doivent être appuyées, mais à leur demande et sur la base de leurs propres priorités et de leur propre agenda. Ces appuis pour être efficaces et aboutir à des changements importants et durables doivent être faits à tous les niveaux:

- ▶ local
- ▶ national
- ▶ sous-régional

Mieux assurer l'utilisation des ressources affectées à la sécurité alimentaire

La Sécurité Alimentaire nécessite la conjugaison d'efforts, la synergie d'acteurs divers, et la cohérence entre des politiques sectorielles et des espaces géographiques différents (local, national, régional et international).

Dans cette perspective, il est nécessaire de promouvoir davantage la solidarité avec les OPA européennes pour améliorer les règles du commerce mondial et pour lutter contre certaines actions néfastes à terme sur le devenir de l'agriculture paysanne parce que non maîtrisées (OGM).

Répondant également au souci d'impliquer le plus loin possible les acteurs non étatiques tel que le prévoit l'accord de Cotonou et au regard de la nécessité d'assurer la transparence aussi bien au niveau des acteurs du Sud qu'au niveau des délégations et services de l'UE, il convient d'entreprendre une action expérimentale pour:

- ▶ Élaborer et mettre en pratique des mécanismes de gestion paritaire des ressources affectées à la sécurité alimentaire;
- ▶ Définir, suivre et évaluer les critères d'identification des acteurs non étatiques et d'allocation des ressources du PIN affectées à ces acteurs.

LES POINTS DE VUES DES ONG EUROPEENNES

Les ONG ont affirmé leur spécificité: elles doivent assurer la facilitation, la médiation entre les acteurs non étatiques et les autorités de l'UE. Elles ne peuvent et ne doivent pas constituer des écrans entre les OP et les bailleurs.

Leur rôle doit donc être ouvert et transparent. C'est pourquoi l'information en vue d'améliorer la participation des OP et le pilotage des programmes par les OP est fondamental.

Les ONG ont estimé que le dialogue politique implique:

- ▶ du temps: les OP sont nombreuses et dispersées,
- ▶ des moyens: la concertation coûte de l'argent,
- ▶ la prise en compte de tous les niveaux: les OP sont structurées à des échelles variées.

La Commission Européenne et les États membres sont redevables de leurs actions devant les citoyens européens. Les ONG européennes, émanation de la société civile, ont un rôle important à jouer en matière de monitoring des politiques et programmes de coopération, en insistant sur la transparence et en dénonçant les mauvaises pratiques. Elles doivent agir comme témoins (observatoire de la coopération) de la qualité des processus participatifs de la coopération vis-à-vis des OP.

Pour pouvoir agir efficacement dans ce sens, il est important que les ONG européennes qui sont engagées dans une logique d'accompagnement des mouvements paysans au Sud établissent entre elles un travail en réseau. Ce processus est déjà bien avancé en Italie et est en cours en France et en Belgique. Les ONG doivent, en effet, accepter de transformer leur



dialogue bilatéral avec "les partenaires du Sud" en un dialogue transversal et transparent. Elles doivent également reconnaître les limites de leur compétence et établir des alliances avec d'autres acteurs dans leur société.

Les ONG européennes bénéficient d'un accès privilégié à l'information, elles ont donc un rôle important à jouer pour rendre cette information disponible pour les organisations paysannes. Pour que ce transfert d'information soit effectif, il devrait s'opérer d'une part sur base des priorités fixées par les OP elles-mêmes; il faudrait d'autre part prendre en compte tout ce qui est requis pour permettre aux OP d'exploiter et de diffuser l'information elles-mêmes.

Annexe 2

LISTE DES PARTICIPANTS DE L'ATELIER

■ Organisations paysannes africaines

ALFREDO BERNARDO MAZIVE, UNAC

Mozambique
Tél. 00 258 1 30 35 65, Fax 00 258 1 30 98 96
Unacmaputo@teledata.mz

DESIRE PORQUET, ANOPACI

Vice président du ROPPA
06 BP 243, Abidjan 06
Côte d'Ivoire
Alphaesp@yahoo.fr

DJIBO BAGNA, AREN

ROPPA
BP 12758, Niamey
Niger
Aren@intnet.ne

JEAN CHRYSOSTOME RAZAFIMANDIMBY, FEKRITAMA

Lot IV M 7 AMBODIVONA, 101
ANTANANARIVO, MADAGASCAR
Tél. et Fax: 00 261 20 22 658 67
fekritama@dts.mg

SIRE SOUMARE, URCAK

ROPPA
S/c de l'APCAM, BP 855 bis
2486 Bamako - Mali

MUSUBA TURE

Plate-Forme de Guinée-Bissau
ROPPA

N'DIOGOU FALL, CNCR

Président du ROPPA
BP 269, THIES, SÉNÉGAL
Tél. 00 221 951 23 52, Fax 00 221 955 53 50
Cncr@cncr.org

OUSMAN N'DIAYE, ROPPA

8, Bld de l'Est X RUE 2 BIS, Point 4
Dakar - Sénégal
Tél. 00 221 825 56 65, Fax 00 221 824 91 43
Cncr@cncr.org

DENISE RABEBINBRAHASY

Cercle des Agriculteurs Malgaches
BP 1291, Antananarivo 101, Madagascar
Tél/Fax (261) 20.22.658.67

■ Cabinet de la Coopération au Développement

MYRIAM BACQUELAINE

Cabinet Du Secrétaire D'État à La Coopération
Bld Du Régent 45-46
Bruxelles, 1000
E-mail: mbacquelaine@cabos.fgov.be



MARTINE VAN DOOREN

E-mail: mvandooren@cabos.fgov.be

JOS DERAEDT

E-mail: jderaedt@cabos.fgov.be

ANTOINETTE FREDERICQ

E-mail: antfredericq@skynet.be

■ DGCI**LOUIS CALLEWAERT, D13-SECRETARIAT EXECUTIF FORUM INTER-DIRECTIONS**

DGCI

Rue De Brederode, 6

Bruxelles, 1000

E-mail: lcallewaert@diplobel.fed.be

YVES STANDAERT, D22-FONDS DE SURVIE

E-mail: yves.standaert@diplobel.fed.be

ROLAND PARFONRY, D43-ORGANISATIONS DES NATIONS UNIES

E-mail: rparfonry@diplobel.fed.be

GERBOUX PATRICIA D42-UNION EUROPEENNE/PROGRAMME DE LA PRESIDENCE BELGE

E-mail: Patricia.Gerboux@diplobel.fed.be

EVRIM PEKER, D42-UNION EUROPEENNE/PROGRAMME DE LA PRESIDENCE BELGE**LAURENCE VAN NITSEN, D22-STRATEGIE DEVELOPPEMENT RURAL****NADINE DUSEPULCHRE, DGCI, D14-AFRIQUE****FLORENCE DESCHUYTENER, DGCI, D14-AFRIQUE****RENARD ANTOINE, D51-CELLULE AIDE ALIMENTAIRE**

E-mail: Antoine.Renard@diplobel.fed.be

■ Coopération Technique Belge (CTB)**JEANINE SIMBIZI**

CTB

Rue Haute, 147

Bruxelles, 1000

E-mail: jeanine.simbizi@mail.btccctb.org

GEORGES PIERSEUX

CTB

Rue Haute, 147

Bruxelles, 1000

E-mail: georges.pierseux@mail.btccctb.org

JEAN-CHISTOPHE CHARLIER

CTB

Rue Haute, 147

Bruxelles, 1000

E-mail: jean-chistophe.charlier@mail.btccctb.org

■ **ONG**

**DANIEL VAN DER STEEN, MAREK POZNANSKI, ALEX DANAU,
COLLECTIF STRATEGIES ALIMENTAIRES**

Bld Léopold II, 184 D
Bruxelles, 1080 Belgique
Tél: 02/412 06 63 - Fx: 02/412 06 66
Email: csa@csa-be.org

FREDDY DESTRAITT, SOS FAIM

Rue Aux Laines, 4
Bruxelles, 1000 Belgique
Wk: 02/511 22 38
Hm: 065/56 93 61
Fx: 02/514 47 77
Email: fdestrait@sosfaim.be



*Editeur responsable: Daniel Van Der Steen
(Collectif Stratégies Alimentaires)
Boulevard Léopold II, 184 D
B-1080 Bruxelles
Tél.: 32 (0)2 412 06 60
Fax: 32 (0)2 412 06 66
Email: csa@csa-be.org*